

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 juin 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Christine Lapointe.

Rés. 2006-06-161 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-162 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par France Déry, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 mai 2006
4. Correspondance
5. Comptes
6. CPTAQ/exclusion de la zone agricole, des secteurs devant être inclus au périmètre urbain et des îlots déstructurés de la zone agricole.
7. Soumissions reçues pour fournir et planter des fleurs dans les aménagements paysagers de la municipalité.
8. Club de Baseball Les Saints de Sainte-Thècle/autorisation de travaux et versement de l'aide financière.
9. Engagement de Steve Leclair comme pompier volontaire.
10. CRT rencontre du 7 juin 2006/substitut et mandat à Langlois Kronstrom Desjardins, avocats

11. Avis de motion modification au règlement 225-2006 concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'assurer une meilleure protection de l'aquifère servant à l'approvisionnement du réseau d'aqueduc.
12. Relocalisation des contenants de déchets sur le chemin du lac du Jésuite
13. Refinancement de l'emprunt pour le monte personne de l'Hôtel de Ville.
14. Emploi étudiant : recenseurs pour les chiens, animateurs, préposé à l'entretien des parcs et surveillant de plage.
15. a) Yolande Proteau demande de remboursement pour travaux causés par la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame.
a) Larry Vaillancourt demande de remboursement pour travaux causés par la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame.
16. Grief numéro 2006-3/Yvon Richard
17. FQM :
 - a. Commission itinérante sur la loi sur les compétences municipales
 - b. Prix Leadership municipal 2006.
 - c. Prix Jean-Marie-Moreau 2006.
 - d. Commission itinérante sur les municipalités et la fiscalité agricole.
18. Dépôt du Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no 233-2006
19. MRC de Mékinac
 - a. Entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités de son application.
 - b. Appui à la résolution 06-05-106 concernant le remboursement de la TVQ aux MRC.
20. Formation sur la loi de la Protection du territoire et des activités agricoles pour les inspecteurs municipaux.
21. Jean-Louis Lajoie Inc./soumission pour changer 20 thermostats à l'Hôtel de Ville.
22. Demande de Jocelyn Gélinas/réfection du chemin du lac Bouton.
23. Demande Isabelle Tessier/Parc St-Jean-Optimiste ou Salle Aubin en cas de pluie.
24. Femmes de Mékinac/demande d'appui financier de 100\$
25. Manuella Perron et Ghislain Audy demande de remboursement de gravier.
26. Travaux de voirie/réparation des chemins suite aux pluies diluviennes.
27. Soumission pour l'achat de stores dans la bibliothèque municipale.

28. A) Installation de panneaux de la municipalité sur le terrain de la fabrique
B) Publicité à la radio 94,7 pour les activités de Promotion Ste-Thècle Inc.
29. Questions de l'assistance
30. Affaires nouvelles :
 - a. Demande des chevaliers de Colomb
 - b. Demande de Reynald St-Amand et Jean-Maurice Lecours
 - c. Remise du terrain de balle/Coopérative de Solidarité santé de Sainte-Thècle.
 - d. Entré en fonction de la nouvelle employée du bureau municipal.
31. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-163 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de mai 2006

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 mai 2006, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-164: Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie/Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

ATTENDU le décret 340-2006 du Gouvernement du Québec daté du 26 avril 2006 et publié dans la Gazette Officielle du Québec le 24 mai 2006 concernant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que par ce décret à la Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie devra verser une redevance de 10 \$ pour chaque tonne de matières acheminées aux lieux d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain au Ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU que la Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie majorera le tarif d'enfouissement de 10\$ la tonne à compter du 23 juin 2006 pour les municipalités qui achemineront des matières résiduelles à leurs sites d'enfouissement;

ATTENDU que le Municipalité de Sainte-Thècle n'avait pas prévu ce montant lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2006 et qu'il nous faudra produire un nouveau compte de taxes pour couvrir cette dépense imprévue;

ATTENDU que l'année fiscale des municipalités est du premier janvier au trente et un décembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Gouvernement du Québec de reporter l'application des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles au premier janvier 2007 et de clarifier l'article 13 de ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2006

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

On nous informe des modifications qui seront apportées à la présentation de l'information financière municipale à compter de 2007. L'information financière comprendra dorénavant celle des organismes périmunicipaux, soit les organismes contrôlés. Ainsi, les municipalités locales contrôlant une régie intermunicipale, notamment, sont concernées tout comme celles contrôlant des organismes à but non lucratif. Ces changements touchent aussi les municipalités offrant des régimes de retraite à prestation déterminée ou d'autres régimes d'avantages sociaux futurs tels des congés de maladie qui s'accumulent.

On nous informe que le technicien responsable du suivi de nos ouvrages d'assainissement des eaux sera dorénavant monsieur Sonh Nanthanonty.

On nous annonce qu'il sera possible de recevoir une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence jusqu'à 24 % de l'aide totale en 2006, 16 % en 2007, 20 % en 2008 et 40 % en 2009. La somme totale nous sera versée sur quatre ans et non pas sur cinq ans.

Depuis le 7 juin 2005, tous les nouveaux projets d'élevage porcin et tous les agrandissements significatifs d'élevage porcin existants doivent faire l'objet d'une assemblée publique dans la municipalité où le projet est prévu. Afin d'informer la population des buts d'une telle assemblée, on nous fait parvenir un dépliant intitulé *L'assemblée publique – Pour l'intégration harmonieuse d'un projet d'élevage porcin à son milieu*.

On nous offre un exemplaire du *Guide pratique* sur la conception et la mise à jour d'un site Web municipal.

On nous remet un état de dépôt de 37 017 \$ émis au nom de la municipalité par le ministère en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2006.

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

On invite toutes les villes du Québec à s'impliquer dans le Programme de promotion des saines habitudes de vie « Vas-y, fais-le pour toi ! ». On invite le personnel de notre Service de loisir, nos bénévoles, nos associations locales de loisir et de sport et toute notre communauté à participer aux Journées actives, qui s'est déroulées les 3 et 4 juin et qui a marqué l'ouverture de la Semaine de la municipalité. En plus du dépliant qui nous est remis et des affiches promotionnelles, les municipalités participantes bénéficieront de la couverture médiatique des Journées actives et de la diffusion de leur programmation dans les sites vasy.gouv.qc.ca et mamr.gouv.qc.ca. L'inscription de nos activités nous rendra admissible au tirage d'un prix de participation de 10 000 \$ offert par le ministère.

- **Ministère des Transports**

On nous remet un rapport d'inventaire et d'inspection concernant les ponts : P-03939 (Chemin Saint-Michel Nord-est au-dessus de la décharge du lac Croche) et P-0345 (Chemin du Lac-du-Jésuite au-dessus de la décharge du Lac Traverse). Ce rapport inclut une synthèse de l'inventaire,

la liste exhaustive des activités d'entretien, l'appréciation de la structure et des recommandations. Il fait suite à une inspection générale réalisée au cours de la dernière année. Une note explicative est également jointe, afin d'en décrire le contenu. Ces documents utilisent un langage technique spécialisé dans le domaine des structures, on nous suggère donc de les porter aussi à l'attention de notre responsable des infrastructures.

Dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées, le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers a procédé à l'analyse des états financiers et des rapports statistiques de l'année 2005 pour le service de transport adapté de Mékinac. À la suite de cette analyse, la contribution du ministère des Transports a été établie à 96 495 \$ pour l'année 2005. Le Ministère ayant déjà versé la totalité de la subvention, aucun ajustement ne sera effectué pour l'année 2005.

On nous confirme que la contribution de base de l'année 2006 du ministère des Transports s'établira à 99 489 \$ pour notre service de transport adapté. On nous rappelle que les municipalités doivent transmettre au ministère une copie de la résolution confirmant notre participation financière conformément aux articles 536 ou 539 du Code municipal ou aux articles 467.11 ou 467.14 de la Loi sur les cités et villes.

- **ASQ Consultant**

Un Communiqué édition spéciale de mai 2006 ayant pour titre : « Collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie ».

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Mini-Scribe qui nous donne les dates importantes du mois de juin 2006 et on nous informe du Règlement sur le captage des eaux souterraines. Voir Annexe « A ».

On nous fait parvenir le bulletin d'information des directeurs municipaux du Québec qui traite principalement du Congrès 2006.

- **Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées de la Mauricie Inc.**

Dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées, l'ARLPH de la Mauricie offre une formation d'initiation à l'accompagnement en loisir aux organismes et municipalités qui ont obtenu une subvention comme la notre. Cette formation se tiendra le 17 juin à Trois-Rivières. Le prix par participant est de 25 \$. On nous demande d'envoyer avant le 8 juin la fiche d'inscription.

- **Cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions**

En avril dernier, une entente historique a été signée entre le gouvernement du Québec et le monde municipal : l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013. Cette entente, entièrement négociée, est intervenue entre la FQM, l'UMQ et la Ville de Montréal. En vertu de cette entente, les municipalités du Québec disposeront d'une somme totale de 3,8 milliards de dollars.

- **Canadien National**

On nous mentionne que si la municipalité prévoit la réalisation de travaux à moins de 10 mètres d'une voie ferrée ou si les travaux prévus (même s'ils sont situés à plus de 10 mètres) peuvent

affecter la sécurité ferroviaire, nous devons aviser le CN au moins deux semaines à l'avance et prendre les dispositions nécessaires avec le responsable de l'entretien du territoire pour assurer la présence d'un signaleur.

- **Carrefour jeunesse-emploi**

On nous remet le rapport final des activités Place aux jeunes et Place aux jeunes ados de la MRC de Mékinac édition 2005-2006. Le projet Place aux jeunes de Mékinac vise à contrer l'exode des jeunes par le biais d'activités afin qu'ils puissent découvrir ou redécouvrir notre belle MRC et s'y trouver une place pour y bâtir leur avenir.

- **CDC Mékinac**

Angèle-Anne Brouillette, agente de projet pour la politique de développement social Mékinac, nous transmet le rapport synthèse des consultations tenues avec les membres des organismes du territoire de Mékinac. Ces consultations ont eu lieu dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique de développement social de Mékinac.

On nous mentionne qu'il aura une rencontre spéciale du Comité territorial de développement social Mékinac le 13 juin prochain à 10h30 afin de discuter de l'ébauche de la politique de développement social.

- **Centre des armes à feu Canada**

On nous envoie un Communiqué en date du 17 mai 2006 qui a pour titre : « Le gouvernement prend des mesures visant à éliminer le registre des armes d'épaule coûteux et inefficace ». De plus, on nous transmet deux fiches d'information concernant le Registre des armes d'épaule : coûts et statistiques sur la criminalité et Engagement du gouvernement envers le contrôle efficace des armes à feu.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

On nous invite à consulter le Plan d'action 2006-2007 du Centre de gestion de l'équipement roulant sur leur site Internet www.cger.mtq.gouv.qc.ca/Fr/Qui/Plans.htm. Ce document présente les objectifs et les axes d'intervention ainsi que les cibles à atteindre au cours de la présente année.

On nous remet la mise à jour de la liste des matériels et équipements avec la nouvelle tarification.

- **Chambre de commerce de Mékinac**

On nous invite à participer au tournoi de golf qui se déroulera le mercredi 7 juin 2006 au Club de Golf Le Saint-Rémi dont cette activité est l'occasion de rencontres et d'échanges avec les gens d'affaires de la région de Mékinac.

- **CLD Mékinac**

Quatre Communiqués en date du 4, 10, 15 et 30 mai 2006 qui sont intitulés : « Des jeunes de St-Roch-de-Mékinac se mobilisent...pour sauver leur église ! », « Deux nouveaux outils de promotion pour Mékinac », « Le CLD Mékinac accorde 5 000 \$ pour le rachat du relais Tawachiche » et « La boule à zéro pour leucan ».

On nous remet une copie conforme d'une lettre adressée à Éric Moreau, qui lui avise de la décision prise relativement à la demande de commandite qu'il a effectuée en date du 23 mars dernier, concernant le Championnat provincial de motocross de Ste-Thècle. Le CLD Mékinac contribuera financièrement au projet pour la somme de 350 \$.

Simon Langlois, ingénieur forestier, veut clarifier certains points erronés dans la parution du journal « Le Nouvelliste » du 13-14 mai 2006 dans un article concernant les projets de volet II 2006. Il nous mentionne que les projets énumérés dans cet article sont, comme chacun de nos projets, présentement à l'étude par le comité de priorisation et les projets retenus ainsi que les subventions versées pour réaliser chacun de ces projets ne sont présentement par encore déterminés. L'article laissait entendre que certains projet avait reçu l'approbation de la MRC, ce qui n'est pas le cas.

Communiqué en date du 26 mai 2006 qui nous annonce qu'à l'approche dun19^e téléthon Opération Enfant Soleil, le Parc St-Jean de Sainte-Thècle sera l'hôte d'un Super Beach Party bénéfique, le 17 juin prochain, dès 11h. On nous invite à y participer en grand nombre.

On nous remet le bulletin *Nouvelles du CLD Mékinac* ainsi que *La Nouvelle Touristique Mékinac région de plein air* édition du mois de mai 2006. Dans l'article intitulé Nouvelle administratrice au CLD du bulletin *Nouvelles du CLD Mékinac*, il est inscrit que madame Chantal Cossette est propriétaire au Club de Golf le Saint-Rémi. Il aurait fallu plutôt lire qu'elle est directrice générale de cet organisme.

- **Clément Francoeur**

Monsieur Francoeur nous formule une plainte concernant le fait qu'un 4 roues et une automobile se sont présentés dans la nuit du 22 au 23 mai dans le champ en face du 1791 chemin St-Michel Sud. Il mentionne que ceux-ci ont fait du bruit et il ne voudrait plus que cela se reproduise.

- **Commission des normes du travail**

On nous mentionne que la Commission mènera une campagne d'information et de sensibilisation grand public pour mieux faire connaître les normes minimales du travail auxquelles ont droit les salariés du Québec. La campagne portera principalement sur le bulletin de paye car il constitue le meilleur document, sinon le seul, à attester du contrat de travail entre l'employeur et ses employés. L'objectif est de sensibiliser les travailleurs à l'importance de recevoir de leur employeur un bulletin de paye détaillé, d'en vérifier le contenu et de le conserver.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Copie de la décision rendue suite à la demande soumise par Les Entreprises Claude Francoeur Inc. afin d'être autorisée à aliéner en faveur du mis en cause, monsieur Hubert Vivien, et ce, aux fins d'utilisation autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence, un emplacement d'une superficie approximative de 3 hectares faisant partie du lot 177. La commission refuse de faire droit à cette demande.

- **Commission scolaire de l'Énergie**

En vertu le l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, on nous fait parvenir le projet de « Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ».

Ghislain Gravel, directeur de l'École primaire Masson, nous mentionne qu'ils sont à planifier l'organisation d'une journée d'activités pour les élèves de l'école Masson le 21 juin prochain de 9h à 13h. On nous demande notre permission pour utiliser le parc St-Jean et les installations suivantes : Préau, les toilettes et le kiosque d'accueil pour le réfrigérateur.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ)**

Trois Communiqués en date du 5, 9 et 29 mai 2006 qui ont pour titre : « Création du fonds-soutien Mauricie – 3 M\$ en capital de risque pour les entreprises de la région de la Mauricie », « Fonds-Soutien Mauricie, société en commandites – Nouvel organisme de développement économique pour la Mauricie Fonds-Soutien Mauricie voit le jour » et « Commission forestière régionale et programme de participation régionale ».

Invitation à participer à un comité de travail qui portait sur les deux sujets suivants : Forum de la société civile et Projet de configuration des commissions de la CRÉ. Cette rencontre avait lieu mardi le 23 mai 2006, de 9h30 à 12h00, à la CRÉ de la Mauricie.

On nous remet une lettre adressée à M. Paré de Gestion Rémabec qui mentionne qu'ils ont pris connaissance du projet de redémarrage de la Coopérative des travailleurs de la Coopérative St-Amant. Après évaluation du dossier, ils témoignent leur appui à son projet.

- **Conseil de la famille et de l'enfance**

On nous transmet l'Avis du Conseil de la famille et de l'enfance intitulé *Créer des environnements propices avec les familles : le défi des politiques municipales*. L'avis incite les municipalités locales et régionales et l'ensemble des instances municipales à bonifier dès maintenant leurs initiatives, leurs collaborations et leurs représentations en faveur des familles.

- **Corporation Transport Adapté Mékinac**

On nous remet le rapport annuel 2005 ainsi que les états financiers au 31 décembre 2005.

- **Curriculum vitae**

Denis Lafontaine, 170 Carré Cloutier, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi journalier.
Patrick Vallerand, 700 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi journalier.
Olivier St-Amant, 1930, rang St-Thomas, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi d'été.
Jason Jobin, 201 Centenaire, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi d'été.
Véronique Marchand, 273 St-Jacques, Ste-Thècle, G0X 3G0l, recherche un emploi d'été.
Éric Magnan, 241 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi d'été.
Marc Audy, 521 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherché un emploi d'été.
Nicolas Devault, 707 rue de l'Horizon, Sainte-Foy, G1V 2X6, recherche un emploi d'été.
Alexandre Chabot, 281 Piché, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche un emploi d'été.

- **Environnement Canada**

On nous présente le site Web CRIACC à www.criacc.qc.ca/villes. L'objectif de ce site est de permettre une évaluation des risques multiples associés aux phénomènes météorologiques extrêmes et de faciliter la préparation de programmes municipaux de gestion des situations d'urgence, tel que l'exige la Loi sur la sécurité civile du Québec.

- **Femmes de Mékinac**

On nous mentionne les dernières activités de la saison hiver-printemps 2006. On nous rappelle également leur nouvelle adresse Internet www.femmekinac.qc.ca. De plus, on nous invite à participer au prochain Bulletin de liaison *Autour d'Elles*.

- **Fournisseur Municipal**

Communiqué du 5 mai 2006 : « Stratégie énergétique : la FQM applaudit la relance des projets de petites centrales communautaires ».

- **FQM (Voir Annexe « B »)**

Contact FQM édition du 5 et 19 mai 2006.

Bernard Généreux, nouveau président de notre association municipale, nous remercie d'avoir renouvelé notre adhésion à la FQM. De plus, il lui fait plaisir de nous transmettre notre « *Déclaration des élus municipaux* », adoptée lors de leur dernière assemblée générale. Il nous donne également rendez-vous les 28, 29 et 30 septembre prochain pour leur grand rassemblement annuel, sous le thème « *Des élus en action, des régions en mouvement* ».

Le 17 avril dernier une lettre a été rendue publique dont celle-ci était adressée au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, concernant les sérieuses réserves de leur Fédération à l'égard de l'actuel projet de réforme de mode de scrutin, tel que présenté par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, dans la foulée de la consultation sur la réforme électorale tenue l'hiver dernier. Lors de cette consultation, la FQM faisait part à la Commission spéciale sur la Loi électorale, des ses craintes quant aux effets négatifs de l'avant projet de loi déposé et de ses impacts pour les régions du Québec. On nous invite à appuyer le projet de résolution qui nous a été remis et à faire part à notre député, si tel est le cas, de nos préoccupations sur cette question.

Invitation une à Commission itinérante de la FQM le 25 mai 2006 ayant pour thème : « Un rapprochement entre le scolaire et le municipal : est-ce possible ? ».

- **Gouvernement du Canada**

Une invitation à participer le 25 mai 2006 aux célébrations de l'ouverture de la saison 2006 de tous les Centre Service Canada pour jeunes (CSCJ) de la Mauricie.

- **Groupe CLR**

On nous mentionne qu'ils ont développé au cours des derniers mois un nouveau protocole qui permet la transmission d'une pré-alarme sur les téléavertisseurs alphanumériques. Lors de la réception d'un appel d'urgence incendie, un message pré-enregistré (Centrale 911) sera transmis en quelques secondes seulement.

- **Groupement forestier de Champlain Inc.**

On nous transmet le certificat d'action représentant notre action catégorie « A » du Groupement Forestier de Champlain, ainsi qu'une carte de membre laquelle nous permettra de bénéficier de différents avantages qui nous sont décrits.

- **Jeannot Toupin**

Monsieur Toupin nous remercie pour les travaux exécutés sur le chemin des Colons au Canton Lejeune l'automne dernier.

- **Jean-Yves Laforest, Député Saint-Maurice-Champlain**

On nous remercie pour la collaboration obtenue quant à la mise en place de son bureau de circonscription pour la MRC Mékinac à Sainte-Thècle.

- **La Mutuelle des municipalités du Québec**

On nous annonce la création de nouveaux services « accès-conseils » personnalisés en matière de prévention et de gestion de risques : *Au bout du fil...* La ligne info-Prévention 1-866-622-0661 et *Au bout des doigts...* Le courriel info-Prévention : infoPREVENTION@mutuellemmq.com. On nous transmet également le bulletin d'information *FLASH MMQ* du mois mai 2006 ayant pour thème : « La valeur des bâtiments municipaux : une question toujours d'actualité ». Voir Annexe « C ».

- **Le Regroupement Loisir Québec**

Le Regroupement Loisir Québec a mis sur pied un programme d'assurance responsabilité civile couvrant « l'erreur et l'omission » des administrateurs et des dirigeants de ses membres, les organismes (fédérations) nationaux de loisir ou de sport du Québec que reconnaît le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport du Gouvernement du Québec; ce programme couvre également les administrateurs et dirigeants des instances régionales et locales des fédérations. Pour toute information concernant ce programme et pour consulter la police maîtresse des couvertures offertes, nous pouvons visiter le site Internet suivant : www.loisirquebec.qc.ca/polices_administrateurs.

- **Média Publinet International**

Daniel-Alexandre Brouillette nous mentionne qu'ils vont visiter nos entreprises pour la carte routière de la MRC de Mékinac et ils ont besoin de la photo du maire pour la carte routière.

- **MRC de Mékinac**

Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, nous remet une copie du document qui aurait dû être joint au règlement 2006-138, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qu'il nous a transmis le 24 avril dernier.

On nous transmet les bonnes coordonnées de madame Nathalie Douville, inspectrice pour les programmes d'amélioration de l'habitat.

Louis Filteau nous mentionne que le 17 mai dernier, le conseil des maires de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé. Le document a été remis à chaque maire pour qu'il l'apporte à la municipalité. Il s'agit du document officiel à conserver aux archives de la municipalité.

Claude Beaulieu, directeur général, nous mentionne que le Conseil de la MRC de Mékinac a adopté le 17 mai dernier, le schéma d'aménagement révisé. Conformément à l'article 56.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on nous transmet une copie du schéma d'aménagement révisé ainsi que la résolution relative à son adoption.

On nous remet copie de la résolution 06-05-98 concernant l'avis de conformité du règlement numéro 232-06 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle. On nous remet également un certificat de conformité pour notre projet de règlement 232-06.

- **Municipalité du Canton d'Orford**

La municipalité du Canton d'Orford demande aux municipalités du Québec de bien vouloir adopter une résolution d'appui concernant le projet du mont Orford. Celle-ci aurait pour but de demander au gouvernement du Québec de respecter la *Loi des parcs* ainsi que l'intégrité du parc du Mont-Orford en ne l'amputant pas de son centre et de sa montagne.

- **Promotion Ste-Thècle Inc.**

André Lacombe, président, accuse réception de notre lettre du 10 mai dernier, leur informant de l'adoption de la résolution concernant une demande d'aide financière et achat d'une remorque pour Promotion Ste-Thècle.

- **Québec Municipal**

Deux Communiqué en date du 11 et 12 mai 2006 qui ont pour titre : « Un fonds annuel de 30 millions \$ permettra d'équiper les municipalités d'infrastructures sportives et de faciliter l'entraînement des athlètes de haut niveau » et « Le projet de loi devant entraîner une révision du Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles a été déposé à l'Assemblée nationale ».

- **Régie du bâtiment**

On nous remet un document intitulé : Votre devoir envers la sécurité public – La sécurité avant tout ! Dans ce document on rappelle aux propriétaires de piscines et plages publiques qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans leur établissement, notamment par l'embauche de personnel de surveillance qualifié. En effet, le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, appliqué par la Régie du bâtiment du Québec, exige plusieurs mesures afin d'éviter les accidents malheureux. Même si les propriétaires et les exploitants de bains publics sont les premiers responsables de la sécurité de ces lieux de baignade, les personnes qui les fréquentent ont aussi leur part de responsabilité à cet égard.

On nous transmet l'INFO-RBQ du mois d'avril 2006 ayant pour sujet : « Si vous devez construire en un endroit où le sol est argileux – Prenez toutes les précautions afin de limiter le risque d'affaissement des fondations ». De plus, on nous remet des dépliants ayant pour titre : « Super-Sécurité et le propane » et « Super-Sécurité et votre système de chauffage ».

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

À compter du 23 juin 2006, une redevance de 10 \$ sera facturée pour chaque tonne de matières acheminées aux lieux d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain. Un décret administratif précise que les municipalités recevront 85 % des redevances qui seront perçues en application du règlement. Voir Annexe « D ».

- **Réparatec Design**

On nous offre leurs services comme grossiste et distributeur de filets de sécurité et sportifs.

- **Réseau en loisir**

On nous annonce officiellement que les dates retenues pour les animateurs de camps de jour seront les 10 et 11 juin prochain, au camp Val Notre-Dame.

- **Réseau environnement**

On nous remet une offre de service 2006 concernant le Programme d'Économie d'Eau Potable.

- **Réseau de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

On nous transmet le bulletin d'information *Le résolu* en date du 19 mai 2006.

- **Robert Pronovost**

Monsieur Robert Pronovost offre sa disponibilité à faucher les emprises des chemins et routes de notre municipalité. Son équipement sera disponible pendant les mois de juin, juillet et août. La faucheuse qui effectuera le travail totalise une largeur de 6 pieds. Le coût sera de 58,00 \$ de l'heure et une possibilité de le faire à contrat.

- **Sécurité publique**

Hors Feu-Express en date du 31 mai 2006 qui a pour titre : « La recherche des causes d'incendie – Attention ! Les renseignements personnels sont confidentiels ».

- **Société d'habitation**

On confirme l'approbation des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle. On nous remet une copie d'un rapport d'approbation indiquant le déficit reconnu et la contribution respective de la Société et de la municipalité.

- **Syndicat**

Monsieur Yvon Richard, président du syndicat, nous fait parvenir une lettre qui mentionne que le syndicat des employés municipaux de Ste-Thècle autorise que le Club de Baseball des Saints de Sainte-Thècle puisse effectuer leurs travaux de revitalisation par un entrepreneur privé.

- **Table des Préfets, région 04**

On nous remet le Compte rendu de la réunion de la Table des Préfets de la Mauricie, tenue à l'Hôtel de Ville de Shawinigan, le 8 mai 2006 à 10 heures.

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS)**

On nous remet le bulletin *Le Mensuel* du mois de mai 2006.

- **UPA**

On nous fait parvenir le bilan des saisons 2005. Cette publication, dont c'est la troisième édition, passe en revue les grands dossiers qui ont mobilisé leur attention sur la scène agricole en 2005 :

négociations de l'OMC, développement durable, solutions à la crise des revenus, protection du territoire agricole, etc.

Rés. 2006-06-165 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-166 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 31 mai 2006 représentant une somme totale de 210 750.29 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et dépenses de la municipalité pour le mois de mai 2006 est remise aux membres du conseil ainsi qu'une estimation des résultats au 31 décembre 2006.

Rés. 2006-06-167 : CPTAQ/exclusion de la zone agricole, des secteurs devant être inclus au périmètre urbain et des îlots déstructurés de la zone agricole

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la MRC de Mékinac à la Commission de protection du territoire agricole du Québec au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est en accord avec la MRC de Mékinac concernant l'exclusion de la zone agricole du secteur Carré Cloutier et la création d'îlots déstructurés de la zone agricole dans les secteurs du Carré Cloutier et lac Traverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la CPTAQ les autorisations suivantes :

- a) Secteur Carré Cloutier : d'être exclue de la zone agricole une superficie de 3,36 hectares formée des parties des lots 106-A, 106-A-10, 106-A-22, 107-A-12 du Rang B, ainsi que les lots 2-B-5 et les parties des lots 2-B, 2B3 et 3-C du Rang Saint-Georges.
- b) Secteur Carré Cloutier : d'être considéré comme un îlot déstructuré de la zone agricole, une partie totalisant environ 25 hectares et est formée des parties des lots 2-, 2-B-3, 3-C et 4-D du Rang Saint-Georges au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle.
- c) Secteur du Lac Traverse : d'être considéré comme un îlot déstructuré de la zone agricole, une superficie de 2 hectares qui comprend les parties de lots 205 et 206 du rang B Nord du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-168 : Soumissions reçues pour fournir et planter des fleurs dans les aménagements paysagers de la municipalité.

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue pour la fourniture de fleurs de Centre Jardin Multi-Fleurs au montant de 1696.62 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre Jardin Multi-Fleurs pour la préparation du terrain en ajoutant du terreau, du compost et des engrais ainsi que fournir les fleurs pour tous les aménagements paysagers de la municipalité demandés dans l'appel d'offre au montant de 1 696.62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-169: Club de Baseball Les Saints de Sainte-Thècle/autorisation de travaux

CONSIDÉRANT que le club de Baseball Les Saints de Sainte-Thècle désire revitaliser le terrain de baseball du centre de loisirs Éric Bédard;

CONSIDÉRANT qu'il désire avoir l'autorisation de la municipalité pour débiter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise le Club de Baseball les Saints de Sainte-Thècle d'effectuer les travaux de revitalisation du terrain de baseball du centre de loisirs Éric Bédard, tel que présenté au conseil municipal en décembre 2005.
- versera au Club de Baseball les Saints de Sainte-Thècle une aide financière au montant de \$ 15 000.00 pour la réalisation de ce projet moins les sommes imputables au projet devant être effectuées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-170 : Engagement de Steve Leclair comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT que Steve Leclair a complété la période d'essai de quatre mois comme aspirant pompier;

CONSIDÉRANT le certificat médical déposé par ce candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier André Beaudoin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Steve Leclair comme pompier volontaire, selon les conditions fixées dans la résolution 2002-01-19 adoptée le 14 janvier 2002.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-171: CRT rencontre du 7 juin 2006/nomination d'un substitut et mandat à Langlois Kronstom Desjardins, avocats

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- nomme Daniel Allard conseiller comme substitut sur le Comité de Relation de Travail de la municipalité.
- mandat la firme Langlois Kronstrom Desjardins pour assister les membres du Comité de Relation de Travail de la municipalité dans les négociations de la nouvelle convention collective des employés syndiqués de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Alain Vallée donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un projet de règlement pour modification au règlement 225-2006 concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'assurer une meilleure protection de l'aquifère servant à l'approvisionnement du réseau d'aqueduc

Rés. 2006-06-172 : Relocalisation des contenants de déchets sur le chemin du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de Serge Groleau d'enlever le conteneur à déchet de son terrain du lot 17 du Rang 6 Sud-Ouest sur le chemin du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de faire un seul point de dépôt de déchets sur le chemin du Lac du Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal

- d'aménager un site pour les conteneurs de matières résiduelles dans l'emprise du chemin du lac du Jésuite face au terrain de Laurent Tellier (lot 202-P et 203-P) à environ 50 mètres du chemin du Ruisseau de l'Aqueduc.
- de clôturer le site d'une capacité de cinq conteneurs sur trois cotés.
- Le coût de l'aménagement de ce site ne devra pas excéder la somme de 2 341.44 \$ taxes incluse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-173: Refinancement du Règlement 159-99/Emprunt de 83 800 \$/Adjudication de l'émission

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire de Sainte-Thècle pour son emprunt de 83 800 \$ par billets en vertu du règlement numéro 159-99, au prix de 100,00, et échéant en série 5 ans comme suit:

<u>3 600</u>	<u>5.32 %</u>	<u>14 mai 2007</u>
<u>3 800</u>	<u>5.32 %</u>	<u>14 mai 2008</u>
<u>4 000</u>	<u>5.32 %</u>	<u>14 mai 2009</u>
<u>4 300</u>	<u>5.32 %</u>	<u>14 mai 2010</u>
<u>68 100</u>	<u>5.32 %</u>	<u>14 mai 2011</u>

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-174: Refinancement du règlement 159-99/Emprunt de 83 800 \$/Modalités de l'émission

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle se propose d'emprunter par billets un montant total de 83 800 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 159-99;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L. R. Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

QUE les billets seront datés du 14 mai 2006.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- | | | |
|-----|-----------|----------------|
| 1.- | 3 600 \$ | |
| 2.- | 3 800 \$ | |
| 3.- | 4 000 \$ | |
| 4.- | 4 300 \$ | |
| 5.- | 4 500 \$ | |
| 6.- | 63 600 \$ | (à renouveler) |

QUE le terme de la partie à renouveler du règlement numéro 159-99 est modifié pour se lire cinq (5) ans au lieu de vingt (20) ans.

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans, à compter du 14 mai 2006, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 159-99, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la municipalité aura, le 14 mai 2011, un montant de 63 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 99 000 \$, pour une période de quinze (10) ans, en vertu du règlement numéro 159-99.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-175: Engagement d'étudiants comme recenseur pour les chiens, animateurs, préposé à l'entretien des parcs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2006 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2006;

CONSIDÉRANT les postes offerts sont recenseurs pour les chiens, animateurs pour le parc et préposé à l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage les étudiants suivants :

1 ° retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Benoît St-Amand Tellier, Frédéric Vallée et Nadia Vallée. Début du travail : 26 juin 2006. Salaire horaire : 7,75 \$.

Entretien des espaces verts des parcs : Simon Goulet et Olivier St-Amand. Début du travail : 6 juin 2006. Salaire horaire : 7,75 \$. (François Deveault remplacera Olivier St-Amand du 6 juin au 16 juin 2006)

2 ° offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2006, savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant cinq dollars par jour par enfant, dîner (entre 12h00 et 13h00) un dollar par enfant. Pour les activités de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00, c'est gratuit pour tout le monde.

3 ° Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérées au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'un surveillant de plage.

Ce sujet est remis

Rés. 2006-06-176: Yolande Proteau demande de remboursement pour travaux causés par la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que Yolande Proteau du 511 rue Notre-Dame Sainte-Thècle a déboursé la somme de 353.49 \$ pour la reconstruction du muret démolé lors de la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une entente verbale avait été conclue entre la municipalité et Yolande Proteau d'élargir le trottoir de 30 cm devant la propriété pour faciliter la reconstruction de ce muret que Yolande Proteau devait faire à ses frais;

CONSIDÉRANT que Yolande Proteau demande à la municipalité de lui rembourser une partie du montant déboursé pour la réparation de leur muret;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 176.75 \$ à Yolande Proteau comme compensation pour la réparation de son muret.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-177: Larry Vaillancourt demande de remboursement pour travaux causés par la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que Larry Vaillancourt du 531 rue Notre-Dame a déboursé la somme de 377.92 \$ pour la reconstruction du muret démolé lors de la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame par la municipalité;

CONSIDÉRANT que Larry Vaillancourt demande à la municipalité de lui rembourser une partie du montant déboursé pour la réparation de leur muret;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 188.96 \$ à Larry Vaillancourt comme compensation pour la réparation de son muret.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-178: Grief numéro 2006-3/Yvon Richard

CONSIDÉRANT le grief no. 2006-3 déposé par Yvon Richard concernant la rémunération accordée lors d'un rappel au travail pour quelques heures le 8 avril 2006;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective relatives à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle informe Yvon Richard qu'il ne peut faire droit à sa réclamation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FQM/Commission itinérante sur la loi sur les compétences municipales

Aucun membre du conseil n'assistera à cette formation

FQM/ Prix Leadership municipal 2006.

Le conseil ne soumet aucun projet pour ce prix.

FQM/ Prix Jean-Marie-Moreau 2006

Le conseil ne soumet la candidature d'aucun membre du conseil pour ce prix.

FQM/Commission itinérante sur les municipalités et la fiscalité agricole

Aucun membre du conseil n'assistera à cette formation

Dépôt du Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no 233-2006

Je, Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Thècle, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement « 233-2006» est de 4;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2;

Que le nombre de signatures apposées est de 0

Je déclare

Que le règlement « 233-2006» est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Directeur général et secrétaire-trésorier

date

Rés. 2006-06-179: Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 233-2006

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 233-2006

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-180: MRC de Mékinac/Entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités de son application

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté une politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac peut conclure une entente avec les municipalités locales pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévues par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre intérêt et celui de la MRC de Mékinac de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le M. André C. Veillette, maire et M. Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle l'entente avec la MRC de Mékinac ayant pour objet de confier à notre municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle et de prévoir les modalités de son application.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-181: MRC de Mékinac/appui à la résolution 06-05-106 concernant le remboursement de la TVQ aux MRC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Mékinac par sa résolution numéro 06-05-106;

CONSIDÉRANT que dans l'entente sur le nouveau pacte fiscal et financier avec les municipalités et le gouvernement du Québec, il est prévu un remboursement de la TVQ aux municipalités;

CONSIDÉRANT que dans cette entente les MRC ont été exclus du remboursement de la TVQ;

CONSIDÉRANT que les municipalités financent les MRC au moyen de quote-part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- appui la demande de la MRC de Mékinac concernant le remboursement de la TVQ aux MRC.
- demande au gouvernement du Québec de rendre admissible les MRC aux mesures relatives au remboursement de la Taxe de Vente du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-182: Formation sur la loi de la Protection du territoire et des activités agricoles pour les inspecteurs municipaux

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'envoyer Jean-Yves Piché, inspecteur municipal à la formation sur la loi de la Protection du territoire et des activités agricoles qui se tiendra le 15 juin 2006 à 9h00 au bureau de la MRC de Maskinongé. Ses dépenses lui seront remboursées selon la politique de la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Louis Lajoie Inc./soumission pour changer 20 thermostats à l'Hôtel de Ville

Ce projet est remis à l'automne 2006 et des informations seront prises auprès d'Hydro-Québec à savoir si de l'aide financière est disponible pour l'amélioration énergétique de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle.

Demande de Jocelyn Gélinas/réfection du chemin du lac Bouton

Le conseil évaluera cette demande après avoir pris des informations auprès du Ministère des Ressources Naturelles et une estimation du coût de cette demande de reculer le chemin du lac Bouton face au chalet de M. Jocelyn Gélinas.

Rés. 2006-06-183: Demande Isabelle Tessier/appui financier pour rencontre au Parc St-Jean-Optimiste ou Salle Aubin en cas de pluie

CONSIDÉRANT la demande de Isabelle Tessier de réunir pour une première fois les garderies en milieu familial du territoire de Mékinac au Parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle, le 22 juin 2006.

CONSIDÉRANT sa demande d'appui financier et sa demande verbale de pouvoir disposer de la salle Aubin en cas de pluie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde comme aide financière à la demande d'Isabelle Tessier la gratuité des installations du parc St-Jean-Optimiste pour leur première rencontre des garderies en milieu familial du territoire de Mékinac qui aura lieu le 22 juin 2006 ou la salle Aubin en cas de pluie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-184: Femmes de Mékinac/demande d'appui financier de 100\$

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de Femmes de Mékinac pour la tenue de leur colloque sur l'image corporelle des femmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière au montant de 100.00 \$ à Femmes de Mékinac dans le cadre de leur colloque sur l'image corporelle des femmes qui se tiendra le 3 octobre 2006 à la salle Aubin de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Manuella Perron et Ghislain Audy demande de remboursement de gravier

Considérant que Manuella Perron et Ghislain Audy ont mis du gravier dans la rue Charles-Audy sans avoir pris entente avec la municipalité de Sainte-Thècle avant de faire ces travaux et que ce gravier devra être enlevé lors de la construction de la rue. Le conseil informe les demandeurs présents à l'assemblée que le gravier sera déposé sur leur terrain lors de la construction de la rue.

Rés.2006-06-185: Travaux de voirie/réparation des chemins suite aux pluies diluviennes

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes du mercredi 31 mai 2006;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été dans l'obligation de réparer le chemin St-Thomas et St-Michel nord en urgence et a dépensé la somme d'environ \$ 5 300.00;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore différents travaux à faire suite à ces pluies diluviennes dans les chemins St-Thomas, St-Michel Nord et dans la rue Lacordaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux suivants :

- Entérine les dépenses déjà effectuées dans les chemins St-Thomas et St-Michel Nord au montant d'environ \$ 5 300.00
- Dans le chemin St-Michel Nord près du numéro civique 2631, le nettoyage du fossé pour un montant de 580.00 \$
- Dans le chemin St-Joseph secteur nord en forêt, l'ajout de quelques voyages de gravier pour un montant de 500.00 \$
- Dans la rue Lacordaire, l'installation d'un clapet sur le trop plein du réseau d'égout sanitaire pour un montant de 993.83

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-186: Soumission pour l'achat de stores dans la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour l'achat de stores de

- Quincaillerie Lafrance Enrg 1756.89 \$
- Rembourrage Milot Enrg 1635.66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Rembourrage Milot Enrg au montant de 1 635.66 \$ taxes incluses pour l'achat et la pose de stores dans la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-187: Installation de panneaux de la municipalité sur le terrain de la fabrique

ATTENDU la demande de Promotion Ste-Thècle Inc. d'installer un cadre et des panneaux de la municipalité en permanence sur le terrain de la fabrique de Sainte-Thècle;

ATTENDU que les organismes pourraient se servir du cadre pour annoncer leurs activités lors d'événements spéciaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte que André Lacombe, conseiller municipal, entreprenne les démarches nécessaires afin d'avoir une autorisation écrite de la Fabrique de Sainte-Thècle pour installer des panneaux en permanence sur leur terrain.
- autorise André Lacombe, conseiller municipal, à faire fabriquer un cadre et des panneaux de la municipalité pour installer sur le terrain de la fabrique de Sainte-Thècle, après autorisation de cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-188: Publicité à la radio 94,7

CONSIDÉRANT la demande de Promotion Ste-Thècle Inc. de participer au projet publicitaire sur les radios d'Astral Média Radio pour annoncer les différentes activités de leur organisme;

CONSIDÉRANT que les commanditaires ont été recrutés par Astral Média Radio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Alain Vallée et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer au projet publicitaire d'astral Média Radio et de payer une annonce au montant de 375.00 \$ pour les activités de promotion Ste-Thècle Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Reynald St-Amand pour des questions sur l'herbe à poux, le site internet, les changements d'adresse, les panneaux du parc St-Jean-Optimiste.

Manuella Perron discute de leur demande du point 25.

Rolland Magnan dit qu'il y a des arbres à tailler, le chemin à réparer et les lutrins à installer sur la Promenade Lacordaire, demande des explications sur l'entente avec la COOP Santé et la Fondation de la COOP Santé, parle de l'engagement d'une personne pour le bureau.

Claudette Piché demande des explications sur le point 11, d'avoir l'ordre du jour avant 20 h00, de l'engagement d'une personne pour le bureau et dit aux élus de planter des fleurs.

Mme Lucette Trudel demande les noms des étudiants qui ont été engagés pour l'été.

Mario Magnan demande de faire de l'asphalte dans la rue Place Optimiste.

Marcel Bacon demande pourquoi nous n'appuyons pas la Municipalité du Canton d'Orford.

Yvon Goulet parle des terrains de la municipalité qui sont derrière sa propriété.

Affaires nouvelles :

- a. Demande d'aide financière des chevaliers de Colomb de Ste-Thècle :
 - Le conseil n'accorde pas d'aide financière pour l'instant et demande à cet organisme de présenter un projet dans le cadre du programme PAIMR au CLD de Mékinac.
- b. Demande de Reynald St-Amand et Jean-Maurice Lecours d'effectuer certains travaux au parc St-Jean-Optimiste pour contrer le vandalisme et assurer la sécurité des gens qui fréquentent ce parc.
 - Le maire André C.Veillette rencontrera les jeunes qui se tiennent au parc St-Jean-Optimiste pour les sensibiliser au sujet des demandes de Messieurs St-Amand et Lecours.

Rés. 2006-06-189: Remise du Centre de loisirs Éric Bédard

CONSIDÉRANT que la municipalité a une remise dans le Centre de Loisirs Éric Bédard qui n'est pas utilisée;

CONSIDÉRANT que la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle a besoin d'une remise pour entreposer du matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le déménagement une remise du Centre des loisirs Éric Bédard à la bâtisse de la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle au 115 rue Lacordaire Sainte-Thècle et les frais de ce déménagement seront assumés par la Coopérative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-06-190: Ajournement ou levée de la séance

A 8hre55, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maire